



Union Française des amateurs d'Armes

BP 55122
31504 TOULOUSE Cedex 5
09 84 07 33 64 (en semaine de 9h à 12h)

Jean Pierre Bastié
Président de l'UFA
jpbastie@armes-ufa.com - 06 04 53 91 76

Monsieur Aurélien TACHÉ
Député du Val-d'Oise
Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Toulouse le 22 mars. 24

Concerne :

Votre proposition de loi visant à réglementer les armes de collection à poudre noire.
Lettre suivie n° SD : 880000111746G

Monsieur le député,

Notre association a appris par la presse que vous travaillez sur une proposition de loi visant à restreindre la détention des armes à poudre noire, suite aux circonstances tragiques de la mort de Frederico Martin Aramburú.

Toulousain et amateur de Rugby, j'ai été particulièrement touché par cette agression aussi violente qu'inexcusable. Il ne m'appartient pas de revenir sur la personnalité des responsables de cette tragédie.

Mon propos est d'aborder la réglementation des armes afin que la représentation nationale soit parfaitement informée pour que la « *motivation* » de votre proposition de loi prenne en compte les règles de droit actuelles ainsi que la réalité pratique. En effet notre association, qui existe depuis 45 ans, est spécialisée dans la réglementation des armes de loisirs.

Il convient d'abord de préciser que l'arme utilisée dans ce drame, est un revolver « *Colt positive* » modèle 1892 en calibre .32 Colt. Ce type d'arme est généralement détenu par des collectionneurs. A l'époque de l'agression les munitions, chargées à poudre noire comme au XIX^{ème} siècle, utilisables dans ces armes étaient en effet en vente libre. Mais après ce drame, le gouvernement a décidé d'y mettre un terme. Depuis le 1^{er} septembre 2023, elles ne sont plus en vente libre. Leur usage est réservé aux seuls tireurs sportifs. Ainsi, pour acquérir ces munitions, il est désormais nécessaire de disposer d'une autorisation préfectorale, délivrée après consultation des antécédents judiciaires et psychiatriques. Il en est de même pour les éléments permettant de les fabriquer en rechargeant soi-même.

En résumé, la réponse du gouvernement concernant les armes anciennes à cartouches métalliques, a été de les laisser en vente libre aux personnes majeures, mais d'en réserver les munitions aux seuls tireurs sportifs après autorisation préalable.



Union Française des amateurs d'Armes

BP 55122

31504 TOULOUSE Cedex 5

09 84 07 33 64 (en semaine de 9h à 12h)

Pour être complet, il faut noter que le meurtrier n'avait pas réussi à trouver les munitions du bon calibre, en vente libre à l'époque. Il s'était procuré illégalement des munitions de calibre 7,65 Browning, pourtant soumises à une autorisation préfectorale depuis le 18 août 1939.

Contrairement à ce que nous avons pu lire dans la presse, il faut souligner que les décès liés à des armes anciennes sont rarissimes, alors qu'il y a 3 650 homicides ou tentatives d'homicides en moyenne par an. Le plus souvent commis à l'arme blanche, sauf ceux dans le cadre d'un conflit entre criminels, là essentiellement avec des armes à feu acquises illégalement.

En tant que parlementaire, il vous sera très facile de poser une question écrite à Monsieur le ministre de l'Intérieur pour obtenir les chiffres exacts sur les statistiques de dangerosité des armes anciennes.

En résumé, le problème ne nous semble pas être la liberté d'acquérir des armes de collection, mais la facilité qu'ont les individus malveillants à se procurer des armes et des munitions de façon illégale.

Ce ne sont ni les armes de collection ni les armes à poudre noire ou leurs répliques qui posent un problème. Mais la volonté de nuire qui se manifeste pour les uns avec des Kalachnikov, et pour les autres avec des couteaux de cuisine.

Pour le reste, le gouvernement a pris les mesures nécessaires pour restreindre l'usage des munitions des armes anciennes, il suffit de faire appliquer la loi.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour vous apporter tout l'éclairage que vous souhaiteriez recueillir pour la rédaction de votre proposition loi.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Jean Pierre BASTIÉ

Président de l'UFA

Expert en armes près la Cour d'Appel de Toulouse